



**Décision et Information**  
n° 211C1671

211C1671

FR0000061137-FS0616

9 septembre 2011

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**

**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**BURELLE**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2011, complété notamment par courriers reçus le 6 septembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire, à titre de régularisation, des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 1<sup>er</sup> août 2011 :

- Mme Eliane Lemarié (née Burelle) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote de la société BURELLE et détenir<sup>[1]</sup>, 138 913 actions BURELLE représentant 277 826 droits de vote, soit 7,43% du capital et 8,43% des droits de vote de cette société<sup>[2]</sup> ;
- M. Jean Burelle a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote de la société BURELLE et détenir<sup>1</sup>, 127 820 actions BURELLE représentant 254 940 droits de vote, soit 6,83% du capital et 7,73% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
- la société par actions simplifiée Compagnie Financière de la Cascade<sup>[3]</sup> (122, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 20% des droits de vote de la société BURELLE et détenir<sup>1</sup>, 398 330 actions BURELLE représentant 778 714 droits de vote, soit 21,30% du capital et 23,63% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de la transmission, par voie de succession, de l'usufruit des actions BURELLE préalablement détenu par M. Pierre Burelle.

Par ailleurs, le groupe familial Burelle a précisé détenir<sup>1</sup>, 1 442 737 actions BURELLE représentant 2 866 724 droits de vote, soit 77,14% du capital et 86,97% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Sogec <sup>23</sup>	655 468	35,05	1 310 936	39,77
Compagnie Financière de la Cascade <sup>3</sup>	398 330	21,30	778 714	23,63
Eliane Lemarié	138 913	7,43	277 826	8,43
Jean Burelle	127 820	6,83	254 940	7,73
Autres membres famille Burelle <sup>[4]</sup>	122 206	6,53	244 308	7,41
<b>Total groupe familial Burelle</b>	<b>1 442 737</b>	<b>77,14</b>	<b>2 866 724</b>	<b>86,97</b>

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Compagnie Financière de la Cascade déclare :

- les sociétés Compagnie Financière de la Cascade et Sogec 2 et les membres de la famille Burelle agissent de concert [vis-à-vis de la société BURELLE] mais n'agissent pas de concert avec d'autres tiers ;
  
- ne pas envisager d'acquérir d'actions BURELLE, sauf reclassement à l'intérieur du groupe familial BURELLE ;
  
- ne pas envisager d'acquérir par elle-même le contrôle de la société BURELLE, étant précisé que le concert dont elle est membre détient le contrôle de cette société ;
  
- ne pas envisager de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes nouvelles comme administrateur de la société BURELLE ;
  
- le franchissement de seuil de 20% en droits de vote résultant de l'obtention de droits de vote suite au décès de l'usufruitier, d'actions détenues précédemment en nue propriété, il n'y a aucun financement pour cette transmission de droits de vote ;
  
- ne pas envisager de modifier la stratégie actuelle de BURELLE ni d'effectuer des opérations visées par l'article 223-17 I 6° du règlement général pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie ;
  
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet des actions et/ou les droits de vote de la société BURELLE. »

---

[1] Le 1<sup>er</sup> août et le 6 septembre 2011.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 870 303 actions représentant 3 296 120 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Contrôlée par la famille Burelle.

[4] Dont 13 100 actions représentant 26 200 droits de vote, détenues par l'indivision successorale de M. Pierre Burelle, constituée par Mme Eliane Lemarié et MM. Jean et Laurent Burelle.